



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 02 septembre 2021.

Etaient présents : 10 conseillers

Monsieur ABANADES Jean-Claude, Maire, Mesdames, Messieurs, TREBUCHAIRE Francine, FONDECAVE Patrick, DAILLY Sylviane, Adjoint, Mesdames, Messieurs, MOUILLOT Jean-François, D'ASCANIO Natacha, BOLLIER François, BERNARD Emilie, PHILIPPEAU Dominique, ALEXANDRE Bruno, conseillers.

Absents excusés : 5 - ANTON Yannick, BRUCHET Joris, GADEM Gregory (pouvoir à M. FONDECAVE Patrick), LLADO Sylvie (pouvoir à Mme TREBUCHAIRE Francine), LABASSA Karine (pouvoir à Mme DAILLY Sylviane).

Secrétaire de séance : Natacha D'ASCANIO

Le Compte rendu précédent a été approuvé par l'assemblée municipale (13 POUR, 2 CONTRE (MME PHILIPPEAU et M. ALEXANDRE). M. Alexandre fait remarquer que l'achat du bien immobilier au lieu-dit le Bourg n'a pas été délibéré lors du précédent Conseil Municipal et conteste le vote, M. le Maire affirme qu'un vote a bien eu lieu.

M. le Maire rajoute un point à l'ordre du jour pour une régularisation de délibération à la suite d'une convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde passée en 2019.

N° 21-2021 : Travaux de voirie 2021

Mme TREBUCHAIRE donne le compte-rendu de la commission voirie concernant la réalisation des travaux de point à temps sur la commune.

Deux entreprises ont été contactées :

ENTREPRISES	PRIX DE LA TONNE DE GRAVE EMULSION	PRIX DE L'EMULSION
LA COLAS	181.50€	1721.55€
BOUIJAUD	196.00€	1800.00€

L'entreprise COLAS a été retenue par la commission voirie pour la réalisation du point à temps 2021

Le coût des travaux s'élève donc à 13 484,16 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mme TREBUCHAIRE et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Mme TREBUCHAIRE informe également qu'un devis a été réalisé par l'entreprise Colas pour la création d'un puisard au lieu-dit le Baudou car Mme Grugier reçoit l'écoulement des eaux pluviales dans son terrain.

Plusieurs désaccords sur la réalisation de ce puisard. Il est proposé dans un premier temps de boucher le bateau et de supprimer la traversée de route avant d'engager des frais.

N° 22-2021 : Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde au lieu-dit « la Grande Lande » ont occasionnés l'implantation d'un poste de transformation et le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées section ZM n°66 et n°144 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Les délibérations mises à l'ordre du jour étant votées, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M. le Maire évoque quelques difficultés d'encadrement des enfants au sein du Village d'Enfants de Sablons.

M. le Maire informe également la venue du Ministre de la Ruralité à Savignac de l'Isle ce jeudi 09 septembre. Les questions évoquées ont été l'insécurité, les dépôts sauvages, l'éventuelle suppression de la taxe foncière et l'urbanisme.

Mme TREBUCHAIRE a rencontré M. Riberaud, coordonnateur technique au SMICVAL concernant les points noirs de collectes des ordures ménagères sur la commune. Les véhicules ne pouvant pas pratiquer de marche arrière, des regroupements de poubelles vont être créés dans les secteurs suivants : la Coutaude – le Baudou sud/ le Baudou nord – Résidence Marc Duhard – le Palais – le Petit Jolin – les Hauts Près/Champs des châpons. Le SMICVAL va directement informer les administrés concernés par courrier.

Mme TREBUCHAIRE informe les élus que trois personnes étaient présentes à la visite de l'école le 30 août dernier à savoir, M. Fondecave, Mme Dailly et elle-même. Mme D'ASCANIO était excusée.

M. MOUILLOT indique qu'il aime bien l'idée de la boîte à livres proposée lors du précédent Conseil Municipal.

Mme PHILIPPEAU demande si un panneau « STOP » peut être implanté à la route du complexe sportif car le personnel du Village d'Enfants roule à des vitesses excessives et ne fait pas attention lorsqu'il s'engage.

M. ALEXANDRE informe les élus que les chemins blancs sont impraticables.

Mme TREBUCHAIRE annonce que les demandes de Mme PHILIPPEAU et de M. ALEXANDRE seront étudiées lors la prochaine réunion de la commission voirie. Les chemins blancs seront recensés et un chiffrage sera réalisé. L'avis du Conseil Municipal sera demandé lors de la prochaine séance.

M. BOLLIER indique que le dossier concernant les travaux d'intérêt général est suspendu car les agents techniques ne sont pas favorables pour encadrer la personne condamnée à ce travail.

Mme DAILLY a participé à l'Assemblée Générale de Portraits de Famille.

Mme DAILLY indique que des remerciements ont été adressés à la Mairie d'Abzac pour le bon déroulement et l'accueil de nos administrés au Vacci'Bus de la Cali le 24 juin dernier.

Mme DAILLY demande aux élus présents s'ils ont regardé la visio organisée par le SMICVAL sur le Zéro Waste.

Mme DAILLY informe qu'elle a officié deux mariages cet été.

Mme DAILLY a participé à l'Assemblée Générale de la Gymnastique Volontaire de Sablons. L'association rencontre beaucoup de difficultés dues en partie à la crise sanitaire de la Covid-19.

Elle indique également que le PASS SANITAIRE est correctement appliqué par les associations utilisant le complexe sportif.

Mme DAILLY informe les élus que la manifestation « Nettoyons la Nature » s'est bien déroulée. Les administrés, ainsi que les associations sportives ont été conviés à cette matinée de nettoyage. Très peu d'habitants ont répondu présent mais beaucoup de déchets collectés. L'école n'a pas participé à ce premier évènement car la commune était en attente de la nomination de la nouvelle directrice. Cette action va être rajoutée dans le tableau de bord Zéro Waste.

Mme Dailly a demandé un devis pour un collecteur de masques, une boîte à livres, ainsi qu'un banc.

M. FONDECAVE indique qu'il y a un problème d'implantation concernant les maisons du village d'enfants. Un géomètre expert a réalisé des relevés et une partie des constructions situées en limite de propriété sont sur le domaine public. De plus, la canalisation d'eau passe sous ces mêmes constructions.

M. FONDECAVE réalise un bilan des travaux :

- les radiateurs ont été changés au restaurant scolaire,
- les travaux d'accessibilité de l'église sont terminés, la commune est en attente de la réception de chantier,

- mise aux normes électriques de l'église à partir du 15 septembre. Elagage des arbres à proximité du câble d'alimentation afin qu'il puisse être changé. Intervention de M. Beaufils pour le chauffage et le réseau électrique dans l'église
- intervention de l'entreprise Adrénaline à partir de la semaine 37 jusqu'à fin octobre pour la restauration de la flèche de l'église
- étude de sol faite pour les travaux de la Mairie et du Foyer (ascenseur).
- travaux isolation restaurant scolaire aux vacances de la Toussaint.

M. le Maire revient sur la demande d'échange de terrains de M. NICOLETTI.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas à l'unanimité échanger les terrains, pas d'utilité pour la commune.

La séance étant épuisée, la séance est levée à 22h22